

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 février 2024 à 19 h  
Centre Elgar**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Marie-Andrée Mauger, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Enrique Machado, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Céline-Audrey Beauregard, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Kaila A. Munro, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim  
Mme Diane Vallée, conseillère en planification  
Mme Marlène Gagnon, directrice du Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics  
M. Maxime Beaulieu, commandant du poste de quartier 16  
Mme Stephanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement.

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

---

**10 - Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 05 à 19 h 13.

10.01

---

**10 - Présentation thématique sur le bilan de l'année 2023 des Priorités 2022-2025 du Plan de développement stratégique de l'arrondissement de Verdun**

À l'aide d'un document de format Présentation qui est projeté sur écran, le directeur des services administratifs par intérim, Mme Diane Vallée fait une présentation sur le bilan de l'année 2023 des Priorités 2022-2025 du Plan de développement stratégique de l'arrondissement de Verdun au cours de la période s'étendant de 19 h 13 à 19 h 33.

10.02

---

**CA24 21 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 février 2024 tel que rédigé.

10.03

---

**CA24 21 0002**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**10 - Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 34 à 19 h 54.

10.05

---

**10 - Première période de questions du public**

La première période de questions se tient de 19 h 54 à 21 h 20 en ce qui a trait aux questions du public et de 21 h 20 à 21 h 48 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de dix-neuf personnes posent une question en direct au conseil et douze questions écrites sont lues.

10.06

---

## CA24 21 0003

### Résolution en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2024

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « *Persévérer se conjugue au présent !* ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante des membres du conseil de l'arrondissement de Verdun sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que les élu.e.s de l'arrondissement de Verdun veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que l'arrondissement de Verdun compte sur son territoire des acteurs scolaires et communautaires activement consacrés à lutter contre le décrochage scolaire et à soutenir la persévérance scolaire;

Attendu que l'Arrondissement encourage et soutient la mission portée par ces organismes, lesquels répondent à des besoins variés de la population, tant au niveau éducatif que familial;

Attendu que les élu.e.s de l'arrondissement de Verdun tiennent à exprimer leur reconnaissance aux acteurs des milieux scolaire et communautaire et à souligner leurs efforts constants pour la réussite éducative des jeunes.

Attendu que l'arrondissement de Verdun, de concert avec le comité 16-30 ans de la *Table de concertation jeunesse de Verdun*, souligne annuellement la *Journée verdunoise des apprenants adultes* et qu'un dossier décisionnel au conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du mardi 6 février 2024 s'y rattache;

Attendu que les membres du conseil de l'arrondissement de Verdun collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le *Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de *Concertation Montréal*;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

d'appuyer la campagne des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) 2024 sur la thématique « *Persévérer se conjugue au présent!* » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

15.01

---

## CA24 21 0004

### Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « *Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie* » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars 2022, 12 engagements regroupés en 5 volets pour l'année 2022, qui permettront de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'Administration municipale vers une Ville plus juste et inclusive;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse et que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que la *Semaine de découverte des musulmans* (SSM) se déroulait du 25 au 31 janvier cette année. Cette semaine annuelle de solidarité et d'échange au cours de laquelle nous sommes invitées à découvrir les réalisations, les contributions, les aspirations et les préoccupations des Québécois de confession musulmane;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a adopté sa *Stratégie diversité, équité et inclusion 2021-2023* et un plan d'action avec des mesures concrètes d'embauche et d'inclusion, dont un projet de mentorat, afin de favoriser une meilleure représentativité des diversités montréalaises;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Que l'arrondissement de Verdun commémore, le 29 janvier, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
2. Que l'arrondissement de Verdun continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
3. Que l'arrondissement de Verdun poursuit sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

15.02

---

## CA24 21 0005

### Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 33<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs se déroule du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2024;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2024 est « *Plusieurs nuances, une histoire* », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, les contributions et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1<sup>er</sup> février 2007;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement « *La vie des Noirs compte / Black Lives Matter* » conscientise la population sur les enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent l'un des plus importants groupes de minorités visibles dans la métropole et qu'elles contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la *Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs* organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Attendu que plusieurs personnalités marquantes de la communauté noire sont nées ou ont habité à Verdun dont Juanita Westmoreland-Traoré, la première femme noire à exercer la fonction de juge au Québec, née à Verdun à 1942 et Violet Grant States, la première femme noire à jouer dans un orchestre majeur au Canada, nommée Grande Verdunoise et Bâtisseuse de cité 2017;

Attendu que Fred Christie, résident de Verdun, a dénoncé le racisme et la discrimination pour le refus de service dans un commerce en 1936 et a obtenu gain de cause à la Cour supérieure du Québec, jugement qui fut porté en appel et infirmé par la Cour suprême en 1939, et que sa lutte pour la justice raciale et sociale a mobilisé les communautés montréalaises de diverses origines;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a adopté sa *Stratégie diversité, équité et inclusion 2021-2023* et un plan d'action avec des mesures concrètes d'embauche et d'inclusion, dont un projet de mentorat, afin de favoriser une meilleure représentativité des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, au sein du personnel de l'arrondissement;

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que le conseil d'arrondissement de Verdun :

1. réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de toutes les directions et divisions de l'arrondissement lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes;
2. reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal et de l'arrondissement de Verdun;
3. encourage la population verdunoise à participer aux activités du 33e Mois de l'histoire des Noirs offertes à l'arrondissement afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal;
4. souligne que, pour la première fois, le drapeau panafricain, qui représente la libération des personnes noires à travers le monde, est hissé à la mairie de Verdun pendant le Mois de l'histoire des Noirs.

15.03

---

#### CA24 21 0006

**Accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2024. (1232586005)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire 2024*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1232586005

---

**CA24 21 0007**

**Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-La-Trinité, et ce, dans le cadre du projet de grand village de Noël, de l'espace Harry Potter en LEGO et des portes ouvertes de Noël 2023, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (1244637001)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 500 \$ à *La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-La-Trinité*, et ce, dans le cadre du projet village de Noël, espace Harry Potter en LEGO pour les portes ouvertes de Noël 2023, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1244637001

---

**CA24 21 0008**

**Accorder un contrat à la firme Tessier récréo-Parc inc. ayant pour objet la fourniture, la livraison et l'installation des équipements de jeu dans le parc Joannette, dans l'arrondissement de Verdun./ Autoriser une dépense totale de 235 259,02\$: (Contrat: 219 868,24 \$, taxes incluses, contingences: 10 993,42 \$, taxes incluses et incidences :4 397,36 \$, taxes incluses). - Appel d'offres public 23-20175- deux (2) soumissionnaires. (1248753001)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 235 259,02 \$ (contingences, incidences et taxes comprises);
2. d'accorder à l'entreprise *Tessier récréo-Parc inc.*, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, un contrat ayant pour objet la fourniture, la livraison et l'installation des équipements de jeu dans le parc Joannette, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 219 868,24 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 23-20175;
3. d'autoriser une dépense de 10 993,42 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 4 397,36 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1248753001

---

**CA24 21 0009**

**Accorder un contrat à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) ayant pour objet les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun d'une durée d'approximative de trois (3) ans / Autoriser une dépense totale de 258 140,49 \$, taxes incluses (Contrat: 234 673,17\$, taxes incluses, contingences: 23 467,32 \$, taxes incluses) - Lot #14 de l'appel d'offres public 23-20181 (2 soumissionnaires). (1249128003)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 258 140,49 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 234 673,17 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 23-20181;
3. d'autoriser une dépense de 23 467,32 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1249128003

---

#### CA24 21 0010

**Accorder un contrat à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) ayant pour objet les services de nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun d'une durée approximative de trois (3) ans / Autoriser une dépense totale de 670 041,19 \$, taxes incluses (Contrat: 609 128,35\$, taxes incluses, contingences: 60 912,84 \$, taxes incluses) - Lot #11 de l'appel d'offres public 23-20225 (2 soumissionnaires). (1249128001)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 670 041,19 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet les services de nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 609 128,35 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 23-20225;
3. d'autoriser une dépense de 60 912,84 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1249128001

---

#### CA24 21 0011

**Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à l'organisme le PME MTL Grand Sud-Ouest en lien avec l'appel de projets pour les commerçants dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Verdun et autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1248286002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 50 000 \$ à l'organisme *PME MTL Grand Sud-Ouest* en lien avec l'appel de projets pour les commerçants dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Verdun;

2. d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et cet organisme à cette fin;

Le tout selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.06 1248286002

---

#### **CA24 21 0012**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de novembre et décembre 2023. (1247148001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de novembre et décembre 2023.

30.01 1247148001

---

#### **CA24 21 0013**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de novembre et décembre 2023. (1247148002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de novembre et décembre 2023.

30.02 1247148002

---

#### **CA24 21 0014**

**Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de novembre et décembre 2023. (1247148003)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de novembre et décembre 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1247148003

---

**CA24 21 0015**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 9 900 \$ (non taxable) dans le cadre du programme Parc actif de l'organisme Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour l'organisation du prêt d'équipement au chalet du parc Arthur-Therrien / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS). (1245163001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 9 900 \$ (non taxable) dans le cadre du programme *Parc Actif* de l'organisme *Sport et Loisir de l'Île de Montréal* (SLIM) pour l'organisation du prêt d'équipement au chalet du parc Arthur-Therrien;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS);
3. d'autoriser, M. François Michon, agent de développement, à signer l'entente de subvention conclue entre l'arrondissement de Verdun et l'organisme *Sport et Loisir de l'Île de Montréal* (SLIM) et tout engagement s'y afférent.

30.04 1245163001

---

**CA24 21 0016**

**Autoriser l'utilisation temporaire de l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 200 000 \$ , taxes nettes de ristourne afin de financer les dépenses relatives à la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Verdun. (1248286001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser l'utilisation temporaire de l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 200 000 \$ , taxes net de ristourne afin de financer les dépenses relatives à la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Verdun.

30.05 1248286001

---

**CA24 21 0017**

**Autoriser la vente aux enchères des biens laissés sur la voie publique, et ce, à la suite d'évictions survenues entre le 3 octobre et le 19 décembre 2023 inclusivement dans l'arrondissement de Verdun. (1246960001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser la vente aux enchères des biens laissés sur la voie publique, et ce, à la suite d'évictions survenues entre le 3 octobre et le 19 décembre 2023 inclusivement dans l'arrondissement de Verdun, le ou vers le 29 février 2024 aux ateliers municipaux situés au 1177, rue Dupuis dans l'arrondissement de Verdun.

30.06 1246960001

---

**CA24 21 0018**

**Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) par l'arrondissement de Verdun pour l'année 2024, et ce, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024. (1249128002)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*(RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs (RTM) dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) par l'arrondissement de Verdun pour l'année 2024, et ce, dans le cadre du *Programme de maintien des infrastructures routières* (PMIR) 2024.

30.07 1249128002

---

**CA24 21 0019**

**Autoriser M. André Lavoie, directeur des services administratifs, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun les demandes de subvention et de financement, et tout document ou engagement y afférent dans le cadre des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de Verdun en 2024. (1247579004)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser M. André Lavoie, directeur des services administratifs, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun les demandes de subvention et de financement, et tout document ou engagement y afférent dans le cadre des festivités du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Verdun en 2024.

30.08 1247579004

---

**CA24 21 0020**

**Autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2024. (1249336001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2024.

30.09 1249336001

---

#### **CA24 21 0021**

**Adoption, sans changement, du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024) (RCA24 210001). (1236811014)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024)* par la conseillère Kaila A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024)* » par la conseillère Kaila A. Munro lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

d'adopter, sans changement, le *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024)* (RCA24 210001).

40.01 1236811014

---

#### **CA24 21 0022**

**Adoption, sans changement, du Règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133). (1237325006)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA23 210285, adopté le *Premier projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 novembre 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA23 210315, adopté le *Second projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133P2)*;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133)*.

40.02 1237325006

---

#### **CA24 21 0023**

**Adoption, sans changement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), d'une résolution afin de permettre l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington. (1237325004)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, une résolution afin d'autoriser l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington.

#### **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 153 632 illustré au certificat de localisation (Annexe D) joint au présent sommaire.

#### **SECTION II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'aménagement et l'occupation d'un toit terrasse est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 187 du *Règlement de zonage (1700)* édictant les normes pour l'occupation d'un toit terrasse.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

#### **SECTION III CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU PROJET**

3. Les activités exercées sur les terrasses extérieures doivent correspondre aux activités liées à l'usage principal;

4. La danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles, l'usage d'appareils sonores ainsi que la cuisson d'aliments sont interdits sur les terrasses;
5. La superficie de la terrasse ne doit pas excéder 50 % de la superficie totale occupée par l'établissement auquel les terrasses sont rattachées;
6. La période d'exploitation des terrasses doit être du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année;
7. Aucun équipement utilisé pour l'exploitation des terrasses (poteaux d'ancrage pour toiles solaires, toiles solaires et mobilier) ne doit être laissé sur place, à l'extérieur, entre le 2 novembre et le 31 mars de chaque année;
8. La hauteur des poteaux d'ancrage, les toiles solaires, toute forme de mobilier extérieur et tout système d'éclairage ne peuvent dépasser la hauteur du bâtiment;
9. La plantation et le maintien d'un aménagement paysager composé de végétaux naturels pour les écrans d'intimité ainsi qu'au pourtour des garde-corps est obligatoire;
10. Les toiles de protection solaire et les poteaux d'ancrage et de fixation des toiles doivent être résistants pour toutes les intempéries possibles;
11. En aucun cas, une toile contre la protection du soleil ne doit comprendre toute forme de publicité.

#### **SECTION IV GARANTIES FINANCIÈRES**

12. Aucune garantie financière n'est exigée dans le cadre de ce projet.

#### **SECTION V DISPOSITIONS FINALES**

13. Les plans et illustrations du cahier de PPCMOI de l'annexe A sont présentés à titre indicatif.
14. Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
15. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

---

ANNEXE A  
Localisation du terrain

---

ANNEXE B  
Cahier de présentation - CCU du 11 juillet et 10 octobre 2023

---

ANNEXE C  
Article 187 - Règlement de zonage 1700

---

ANNEXE D  
Certificat de localisation

---

ANNEXE E  
Étude acoustique - Août 2023

**CA24 21 0024**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment sur un terrain situé au 106-120, rue De l'Église - Lot 6 357 496. (1239855008)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1 des sections 1 et 4 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié et à l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins préparés par Milko Dimitrov, architecte (*Oberfeld Dimitrov architecture /Design*); déposés, puis estampillés et datés du 22 janvier 2024 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment sur un terrain situé au 106-120, rue De l'Église - Lot 6 357 496.

40.04 1239855008

---

**CA24 21 0025**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un agrandissement, l'ajout d'une construction hors-toit et des modifications de composantes architecturales au bâtiment situé au 5563, rue Wellington - Lot 1 937 797. (1239855009)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux sous-sections 1 et 2 des sections 1 et 4 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, les dessins préparés par Mourad Bendjennet, architecte (*Aedifix architecture*); déposés, puis estampillés et datés du 17 janvier 2024 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 5563, rue Wellington - Lot 1 937 797.

40.05 1239855009

---

**CA24 21 0026**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé au 120, chemin de la Pointe-Sud - Lot 3 852 762. (1239855013)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 25 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, les plans, les élévations et les coupes préparés par Alexandre Bernier, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 9 janvier 2024 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé au 120, chemin de la Pointe-Sud – lot 3 852 762.

40.06 1239855013

---

**CA24 21 0027**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1020, rue Beatty - Lot 1 939 105. (1239855014)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage*(1700) tel que modifié et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, les dessins préparés par Karianne Boyer, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 9 janvier 2024 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1020, rue Beatty - Lot 1 939 105.

40.07 1239855014

---

**CA24 21 0028**

**Rendre une décision à la suite de la demande de révision de la décision du comité de démolition visant l'immeuble situé au 1070, rue Willibrord - Lot 1 183 336. (1249855001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Considérant la décision n° CD23-001 du 12 décembre 2023 du comité de démolition de ne pas accorder le certificat d'autorisation de la démolition de l'immeuble situé au 1070, rue Willibrord;

Considérant qu'une demande de révision de cette décision a été déposée au greffe de l'arrondissement de Verdun, le 9 janvier 2024, dans les délais prescrits;

de refuser la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 1070, rue Willibrord;

40.08 1249855001

---

**CA24 21 0029**

**Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1244274001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Grand Défi Guy-Labelle, 11e édition	École secondaire Dorval- Jean-XXIII	À proximité de l'École secondaire Monseigneur- Richard 3000, boulevard Gaétan- Laberge	Vendredi 26 avril 2024 de 10h00 à 12h30
		Piste cyclable et piétonnière	

		entre l'École secondaire Monseigneur-Richard et la rue Fayolle	
Parade annuelle d'Ypres	<i>Légion royale canadienne succursale 4, Verdun</i>	Départ et arrivée (fin) au parc du Souvenir 4525, rue de Verdun	Dimanche 28 avril 2024 de 13h45 à 15h00
Défilé de pulsation	<i>Murmurations</i>	Départ au centre communautaire Marcel-Giroux 4501, rue Bannantyne	Lundi 26 février 2024 de 8h00 à 9h00
		Arrivée (fin) devant la station de métro Verdun 4520, rue de Verdun	
Animation et événements sur la rue Wellington (ordonnance d'agilité 2024)	<i>La Société de développement commercial Wellington (SDCW)</i>	Rue Wellington entre le boulevard LaSalle et la 6 <sup>e</sup> Avenue	-

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 210018);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735).*

40.09 1244274001

---

## CA24 21 0030

**Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 21003) (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,7 au lieu de 0,6 pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges. (lot 1 860 486)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 21003) (PPCMOI)*, une résolution tenant lieu d'un premier projet de résolution afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 0,7 dans le cadre d'une demande pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges.

### SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 860 486 illustré au certificat de localisation (Annexe D) joint au présent sommaire.

### SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment en aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger au coefficient d'occupation du sol maximal de la grille des usages et des normes H03-62, de l'annexe C du *Règlement de zonage (1700)*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

**SECTION III  
CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU PROJET**

3. Le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) du bâtiment ne peut excéder 0,7.
4. L'implantation de la lucarne doit être substantiellement représentative du caractère général de l'agrandissement présenté aux plans déposés à l'Annexe B.

**SECTION IV  
GARANTIES FINANCIÈRES**

5. Aucune garantie financière n'est exigée dans le cadre de ce projet.

**SECTION V  
DISPOSITIONS FINALES**

6. Les plans et illustrations du cahier de PPCMOI de l'annexe A sont présentés à titre indicatif.
7. Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
8. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

---

ANNEXE A  
Localisation du terrain

---

ANNEXE B  
Cahier de présentation - CCU du 16 janvier 2024

---

ANNEXE C  
Grille des usages et des normes H03-62 (Annexe C) - Règlement de zonage 1700

---

ANNEXE D  
Certificat de localisation

40.10 1247325001

---

**CA24 21 0031**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024). (1247579001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Avis de motion est donné par la conseillère Kaila A. Munro de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* ».

40.11 1247579001

---

**CA24 21 0032**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés. (1247579003)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Avis de motion est donné par la conseillère Kaila A. Munro de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* ».

40.12 1247579003

---

**CA24 21 0033**

**Approuver la nomination de neuf (9) membres du conseil jeunesse de Verdun et la durée de leurs mandats respectifs pour l'année 2024-2025. (1232586006)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

d'approuver la nomination neuf (9) membres du conseil jeunesse de Verdun et la durée de leurs mandats respectifs pour l'année 2024-2025

51.01 1232586006

---

**CA24 21 0034**

**Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période s'étendant du 7 février au 2 juillet 2024 et abroger la résolution CA23 210221**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner le conseiller Enrique Machado à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période s'étendant du 7 février au 2 juillet 2024 et abroger la résolution CA23 210221.

51.02 1242098001

---

**CA24 21 0035**

**Nommer le directeur/la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) à l'arrondissement de Verdun et ce à compter du 10 février 2024. (1236783001)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de nommer M. Daniel Potvin à titre de directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) à l'arrondissement de Verdun et ce à compter du 10 février 2024.

51.03 1236783001

---

**CA24 21 0036**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 29 novembre 2023 au 22 janvier 2024, (1242098002)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 29 novembre 2023 au 22 janvier 2024.

60.01 1242098002

---

**CA24 21 0037**

**Dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 1er août au 31 décembre 2023. (1244422002)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), des séances tenues du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2023.

60.02 1244422002

---

**CA24 21 0038**

**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique du comité de démolition portant sur la demande d'autorisation de démolition du bâtiment situé au 1070, rue Willibrord. (1245999001)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique du comité de démolition datée du 12 décembre 2023 portant sur la demande d'autorisation de démolition du bâtiment situé au 1070, rue Willibrord.

60.03 1245999001

---

**CA24 21 0039**

**Dépôt du bilan de l'année 2023 des Priorités 2022-2025 du Plan de développement stratégique de l'arrondissement de Verdun. (1246811001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan de l'année 2023 des *Priorités 2022-2025 du Plan de développement stratégique de l'arrondissement de Verdun* .

60.04 1246811001

---

**Communications des conseillers au public**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

---

**Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

**Seconde période de questions du public**

Pendant cette période, aucune question n'est posée.

70.03

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 22 h 11.

70.04

---

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

---

**STEPHANIE ZHAO LIU**  
**SECRETÁIRE D'ARRONDISSEMENT**